

Rapport de la Municipalité au Conseil communal sur sa gestion au cours de l'exercice 2021

Monsieur le Président du Conseil communal,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Conformément aux dispositions :

- de la loi du 28 février 1956 (mise à jour le 1er janvier 2007) sur les Communes, article 93c,
- du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour le 1er juillet 2007) sur la comptabilité des Communes, article 34,
- du règlement du Conseil communal de Noville, du 15 juin 2015, article 93,

Nous avons le plaisir de vous présenter, conformément aux dispositions légales en la matière, notre rapport sur la gestion de l'année écoulée et soumettre à votre approbation les comptes de la Bourse communale arrêtés au 31 décembre 2021.

INTRODUCTION

Le rapport de gestion a pour but de renseigner le Conseil communal sur les activités de l'administration communale, en toute objectivité et de manière succincte. Il résume les faits particuliers de l'année concernée sans mentionner les intentions de la Municipalité pour les exercices à venir, ni les projets à l'étude ou en cours.

CONSEIL COMMUNAL

L'année 2021 a coïncidé avec le changement de législature dès le 1^{er} juillet. Nous listons ci-dessous la composition du Conseil communal du 1^{er} janvier au 30 juin, puis du 1^{er} juillet au 31 décembre.

Composition au 30 juin

BUREAU DU CONSEIL			
Président	Monsieur	PELLET	Yves
1 ^{ère} Vice-Présidente	Madame	DAPPLES DÜNNER	Antoinette
2 ^e Vice-Président	<i>vacant</i>		
Scrutatrices	Madame	FAVROD	Sandra
	Madame	STETTLER	Laurence
Scrutatrice suppléante	Madame	FAVROD	Lysiane
Scrutateur suppléant	Monsieur	SALAZAR	Francisco
Secrétaire	Monsieur	KAUFFMANN	Kim

M. Kim KAUFFMANN a été élu secrétaire du Conseil communal lors de la séance du 17 mars 2021, Mme Esther BERNARD ayant donné sa démission pour le 31 décembre 2020 lors de la séance d'octobre.

COMMISSIONS	MEMBRES		
COMMISSION DES FINANCES ET DE GESTION	M.	BERNARD	Daniel
	M.	CARREL	Christophe
	M.	DUMONT	Alain
	Mme	FAVROD	Lysiane
	M.	PERNET	Gérard Etienne
		--	<i>Suppléance vacante</i>
COMMISSION D'URBANISME	M.	CHATELAN	Nicolas
	M.	TERRETTAZ	Jean-Luc
	M.	SALAZAR ABELLAN	Francisco
	M.	STETTLER	Claude-Alain
	M.	PELLET	Yves, suppl.
EPUDEHL	M.	BARMETTLER	Ferdinand
	M.	BRÖNNIMANN	Laurent
	M.	CARREL	Christophe
	Mme	STETTLER	Claude-Alain
	Mme	GUTKNECHT	Fabienne, suppl.
RECOURS D'IMPÔT	M.	TERRETTAZ	Jean-Luc
	M.	MEIER	Thomas
	M.	PERNET	Gérard Etienne
	M.	BARMETTLER	Ferdinand, suppl.

Membre délégué au Groupement forestier des Agittes (GFA)

M.	BERNARD	Daniel
----	---------	--------

Membre délégué au Conseil d'établissement scolaire

Mme	TROLLUX DA CAMPO	Gaëlle
-----	------------------	--------

SUPPLEANTS						
M.	NIETO	Julio		M.	SALAZAR ABELLAN	Francisco
M.	JORDAN	Jacques		M.	GIRARDIN	Pierre-André
M.	HAYOZ	Manuel		M.	GUTKNECHT	Lucas

COMMISSIONS	MEMBRES		
COMMISSION DES FINANCES ET DE GESTION	Mme	ALIU	Valentina
	Mme	BRÖNNIMANN	Gabrielle
	M.	CARREL	Christophe
	M.	PERNET	Gérard Etienne
	Mme	TROLLUX DA COMPO	Gaëlle
	M.	PILET	Steven, suppl.
COMMISSION D'URBANISME	Mme	ABELLAN LIBERGE	Sylvie
	M.	BORLOZ	Michel
	M.	CHATELAN	Nicolas
	M.	KIRCHHOFER	Patrick
	M.	STETTLER	Claude-Alain
	Mme	CHRIST	Chantal, suppl.
ASPIHL	Mme	AUBERSON	Murielle
	Mme	DAPPLES DÜNNER	Antoinette
	Mme	DUFAUX	Tatiana
EPUDEHL	M.	BRÖNNIMANN	Laurent
	M.	CARREL	Christophe
	Mme	GUTKNECHT	Fabienne
	Mme	STETTLER	Claude-Alain
	Mme	GUTKNECHT	Fabienne, suppl.

RECOURS D'IMPÔT	Mme	AUBERSON	Murielle
	M.	BORLOZ	Stéphanie
	M.	PERNET	Gérard Etienne
	Mme	ALIU	Valentina, suppl.

Membre délégué pour l'assemblée générale du Groupement forestier des Agittes (GFA)

M.	PELLET	Yves
----	--------	------

Membre délégué au Conseil d'établissement scolaire

Mme	TROLLUX DA CAMPO	Gaëlle
-----	------------------	--------

Membre délégué à l'Association intercommunale ORPC du district d'Aigle

M.	GRANGIER	Kevin
----	----------	-------

Sommaire des séances

Quatre séances ordinaires du Conseil communal ont eu lieu en 2021 : les 17 mars, 17 juin, 14 octobre et 10 décembre. Le 28 juin a eu lieu l'assermentation des Autorités par Mme Patricia Dominique Lachat, Préfète.

Mercredi 17 mars 2021

- Préavis n° 01-2021, du 08 février 2021, relatif à la demande de crédit de CHF 350'000.- pour la réfection du pont de la Californie – Démolition et reconstruction, accepté à l'unanimité.
- Préavis n° 02-2021, du 15 février 2021, relatif au règlement sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires, accepté à l'unanimité.
- Préavis n° 03-2021, du 15 février 2021, relatif au règlement et tarif des émoluments du contrôle des habitants, accepté à l'unanimité.
- Nomination de Mme Gaëlle Trollux Da Campo en tant que membre suppléante de la COFIGE ;
- Nomination de M. Marcel Biselx en tant que membre de la Commission d'urbanisme et de M. Guillaume Trollux en qualité de membre suppléant de cette instance.

Jeudi 17 juin 2021

- Présentation par M. Jean-Daniel RICKLI du bureau Esplanade Aménagement du préavis relatif au Plan général d'affectation (PGA) et Règlement du plan général d'affectation (RPGA) et le PPA En Brassey.
- Préavis n° 04-2021 du 22 mars 2021 relatif à une révision du règlement de l'entente intercommunale du SDIS du Haut-Lac, accepté à l'unanimité.
- Préavis n°05-2021 du 03 mai 2021 relatif à la demande de crédit pour finaliser le remplacement des luminaires actuels par des LED et l'installation de la télégestion pour tout l'éclairage public de la commune, accepté à l'unanimité.
- Préavis n° 06-2021, du 31 mai 2021, relatif au Plan général d'affectation (PGA) et Règlement du plan général d'affectation (RPGA) et le PPA En Brassey, adopté à la majorité, avec deux abstentions.
- Rapport de gestion et comptes 2020, adopté à la majorité, avec un avis contraire et deux abstentions.

Lundi 28 juin 2021 – séance d'assermentation des Autorités communales

Sous la présidence de Mme la Préfète Patricia Dominique Lachat, il a été procédé à l'assermentation des Conseillers communaux, des membres de la Municipalité, ainsi qu'à la nomination du Président et du Secrétaire du Conseil communal.

M. Yves Pellet est réélu comme Président du Conseil communal. Mme Antoinette Dapples Dünner est réélue 1^{ère} Vice-présidente et M. Kevin Grangier élu en tant que 2^e Vice-président.

Mmes Sandra Favrod et Laurence Stettler sont élues scrutatrices du bureau du Conseil communal.

Sur proposition, Mmes Joëlle Dänzer et Margaux Dünner sont élues scrutatrices-suppléantes du bureau du Conseil communal.

Nomination des Commissions permanentes suivantes :

COFIGE : Mme Valentina Aliu, M. Christophe Carrel et M. Gérard Etienne Pernet. Sur proposition, Mmes Gabrielle Brönnimann et Gaëlle Trollux Da Campo sont élues membres et M. Steven Pilet membre suppléant.

Comm. Urbanisme : Mme Sylvie Abellan Liberge, M. Michel Borloz, M. Nicolas Chatelan, M. Claude-Alain Stettler et M. Patrick Kirchhofer. Sur proposition, Mme Chantal Christ est élue membre suppléante.

Comm. Recours d'impôt : Mme Stéphanie Borloz et M. Gérard Etienne Pernet. Sur proposition, Mme Muriel Auberson est élue membre et Mme Valentina Aliu membre suppléante.

Désignation de quatre membres pour la délégation variable du Conseil intercommunal d'EPUDEHL : Mme Fabienne Gutknecht et Claude-Alain Stettler. Sur proposition, MM. Christophe Carrel et Laurent Brönnimann sont élus délégués.

M. Yves Pellet est élu délégué à l'Assemblée générale du Groupement forestier des Agittes.

Mmes Antoinette Dapples Dünner, Muriel Auberson et Tatiana Dufaux sont élues déléguées pour le Conseil intercommunal de l'ASPIHL.

Mme Gaëlle Trollux Da Campo est élue déléguée pour le Conseil d'établissement primaire et secondaire de Villeneuve, Chessel, Noville, Rennaz et Roche.

M. Kevin Grangier est élu délégué pour l'Association intercommunale ORPC du district d'Aigle.

Jeudi 14 octobre 2021

- Assermentation de Mme Esperanza Dorado Alvarez, Mme Catherine Nieto, M. Marcel Biselx et M. Guillaume Trollux en tant que membres du Conseil communal. Ces personnes étaient excusées lors de l'assermentation par la Préfète le 28 juin.
- Préavis N° 07-2021, du 27 septembre 2021, relatif à l'octroi d'autorisations générales pour la législature 2021-2026, accepté à l'unanimité. Un seul document règle en détail tous les cas de figure pour lesquels la compétence de la Municipalité est engagée.
- Préavis N° 08-2021, du 27 septembre 2021, relatif à la fixation des indemnités du Syndic, des membres de la Municipalité et du Conseil communal, accepté à l'unanimité. Parmi les adaptations retenues, les vacations pour la Municipalité ont été augmentées de CHF 10.00/l'heure compte tenu de l'augmentation de la charge de travail.
- Préavis N° 09-2021, du 27 septembre 2021, relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2022, accepté à l'unanimité. Le taux d'imposition est abaissé de 3.5 points, passant de 78.5% à 75%.

Vendredi 10 décembre 2021

- Préavis n° 10-2021 du 15 novembre 2021 relatif au budget de fonctionnement et d'investissement pour l'exercice 2022, accepté à l'unanimité.
- Préavis n° 11-2021 du 15 novembre 2021 relatif à la fixation de plafonds d'endettement et de cautionnement (législature 2021-2026), adopté à la majorité, avec une abstention.
- Préavis n° 12-2021 du 15 novembre 2021 concernant des modifications du règlement communal relatif à l'utilisation de caméras de vidéosurveillance, accepté à l'unanimité.
- Assermentation de Mme Chantal Isenring en tant que membre du Conseil, à la suite de la démission de M. Daniel Wyss.

VOTATIONS FEDERALES ET CANTONALES

Votations fédérales du 7 mars 2021

- Initiative populaire du 15 septembre 2017 « Oui à l'interdiction de se dissimuler le visage »
Projet accepté à 61.99% à Noville. Taux de participation : 59.14%
Projet accepté à 50.91% au niveau suisse
- Loi fédérale du 27 septembre 2019 sur les services d'identification électronique (LSIE)
Projet rejeté à 63.38% à Noville. Taux de participation : 59.29%
Projet rejeté à 70.04% au niveau suisse

- Arrêté fédéral du 20 décembre 2019 portant approbation de l'Accord de partenariat économique de large portée entre les États de l'AELE et l'Indonésie
Projet rejeté à 65.74% à Noville. Taux de participation : 59.29%
Projet rejeté à 65.87% au niveau suisse

Votations fédérales du 13 juin 2021

- Initiative populaire du 18 janvier 2018 « Pour une eau potable propre et une alimentation saine »
Projet rejeté à 76.09% à Noville. Taux de participation : 61.87%
Projet rejeté à 66.03% au niveau suisse
- Initiative populaire du 25 mai 2018 « Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse »
Projet rejeté à 70.53% à Noville. Taux de participation : 61.87%
Projet rejeté à 62.75% au niveau suisse
- Loi fédérale du 25 septembre 2020 sur les bases légales des ordonnances du Conseil fédéral visant à surmonter l'épidémie de COVID-19 (Loi COVID-19)
Projet accepté à 62.81% à Noville. Taux de participation : 61.87%
Projet accepté à 70.15% au niveau suisse
- Loi fédérale du 25 septembre 2020 sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre (Loi sur le CO2)
Projet refusé à 64.96% à Noville. Taux de participation : 61.87%
Projet accepté à 53.15% au niveau suisse
- Loi fédérale du 25 septembre 2020 sur les mesures policières de lutte contre le terrorisme (MPT)
Projet accepté à 65.01% à Noville. Taux de participation : 61.87%
Projet accepté à 58.83% au niveau suisse

Votations fédérales du 29 septembre 2021

- Initiative populaire du 2 avril 2019 « Alléger les impôts sur les salaires, imposer équitablement le capital »
Projet rejeté à 71.34% à Noville. Taux de participation : 46.90%
- Projet rejeté à 61.56% au niveau suisse
- Modification du 18 décembre 2020 du code civil suisse (Mariage pour tous)
Projet accepté à 54.07% à Noville. Taux de participation : 46.90%
Projet accepté à 65.02% au niveau suisse

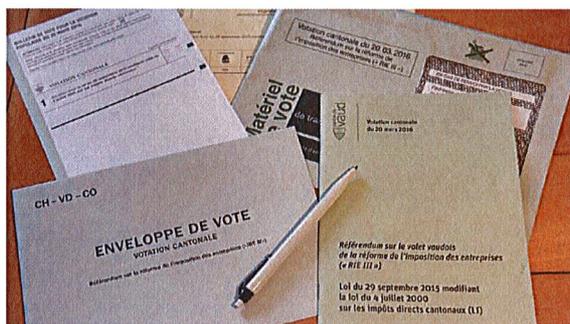
Votations fédérales du 30 novembre 2021

- Initiative populaire du 7 novembre 2017 « Pour des soins infirmiers forts »
Projet accepté à 57.37% à Noville. Taux de participation : 68.00%
Projet accepté à 64.73% au niveau suisse
- Initiative populaire du 26 août 2019 « Désignation des juges fédéraux par tirage au sort »
Projet rejeté à 76.76% à Noville. Taux de participation : 68.00%
Projet rejeté à 75.07% au niveau suisse

- Modification du 19 mars 2021 de la loi fédérale sur les bases légales des ordonnances du Conseil fédéral visant à surmonter l'épidémie de COVID-19 (Loi COVID-19)
Projet accepté à 57.47% à Noville. Taux de participation : 68.00%
Projet accepté à 63.70% au niveau suisse

REGISTRE CIVIQUE

Le Greffe municipal tient à jour le registre civique ou rôle des électeurs de Noville. Le rôle évolue selon les arrivants et départs des habitants de Noville, mais aussi selon l'atteinte de la majorité pour les jeunes suisses, les naturalisations et les décès.



Au 31 décembre 2021, le registre civique comprenait :

sur les plans :	Suisses				Étrangers				Total
	F	344	H	336	F		H		
Fédéral et cantonal	F	344	H	336	F		H		680
Communal	F	344	H	336	F	59	H	68	807

MUNICIPALITE

<p>KARLEN Pierre-Alain Syndic</p> <p><i>Suppléant :</i> <i>M. Roland Mooser</i></p>		<p>Administration générale Ressources humaines Finances Aménagement du territoire Urbanisme Camping Service de défense contre l'incendie</p>
<p>BALLIF GROGNUZ Corinne Vice-Syndique</p> <p><i>Suppléant :</i> <i>M. Reynald Daenzer</i></p>		<p>Affaires sociales Affaires culturelles Protection civile Loisirs et tourisme Contrôle des habitants Intégration et naturalisation Aînés Parcs et jardins, cimetière, place de sports Cultes</p>
<p>DAENZER Reynald Municipal</p> <p><i>Suppléant :</i> <i>M. Pierre-Alain Favrod</i></p>		<p>Ports Rives et cours d'eau Instruction publique Gestion et tri des déchets Jeunesse Formation professionnelle</p>
<p>FAVROD Pierre-Alain Municipal</p> <p><i>Suppléant :</i> <i>Mme Corinne Ballif Grognuz</i></p>		<p>Domaines communaux Forêts Services industriels Service des eaux Vignes Epuración des eaux usées</p>
<p>MOOSER Roland Municipal</p> <p><i>Suppléant :</i> <i>M. Pierre-Alain Karlen</i></p>		<p>Sécurité publique Police des constructions Bâtiments communaux Infrastructures Routes et signalisation Eclairage public Energie et développement durable</p>

La Vice-Présidence est assurée chaque année par un autre Municipal. Pour l'année 2021-2022, c'est Mme Corinne Ballif-Grognuz qui endosse cette fonction.

DICASTERES DE M. PIERRE-ALAIN KARLEN, SYNDIC

ADMINISTRATION GENERALE ET INTERETS GENERAUX

La Municipalité se doit de relever avec satisfaction l'importance ainsi que la bienfaisance de tous les travaux entrepris ou encore en cours d'exécution. Les procédures administratives deviennent toujours plus lourdes et compliquées. De nombreux querulents se manifestent souvent avec véhémence et recourent quasi systématiquement à des services juridiques ou des avocats. De plus, la volonté centralisatrice de l'État, ainsi que les contraintes qu'exercent certains services pléthoriques développant des thérapies d'occupation, ne simplifient aucunement la tâche des administrations communales. En effet, les compétences des communes sont de plus en plus réduites et le fait de ne plus avoir pratiquement de réelles prérogatives s'avère parfois frustrant pour les édiles qui souhaitent développer des projets et s'engager sur de nombreux dossiers.

Aussi, voulons-nous être reconnaissants envers nos collaborateurs des services communaux administratifs et techniques, ainsi que ceux qui sont sur le terrain, pour leur disponibilité et leur efficacité que tous les concitoyens sauront apprécier à leur juste valeur.

Séances de la Municipalité

La Municipalité a tenu 33 séances, fixées le lundi matin. Les municipaux, déjà bien chargés par de nombreuses séances internes ont assisté à bon nombre de conférences, réunions, manifestations, séances d'information et de travail, entretiens, réunions ou visites de chantiers, réunions et commissions inter-municipales, interrégionales, cantonales, et inter-cantonales, assemblées générales, comités de pilotage, comités directeurs, conseils d'établissements, séances d'adjudication, visites d'études d'avocats ou de notaires, groupes de travail, entrevues avec diverses commissions, etc. A relever qu'en cette seconde année de restrictions liées au COVID, plusieurs séances ont eu lieu par visioconférences, mais également en présentiel, dans le respect des mesures sanitaires de désinfection et de distanciation sociale. La salle du Cotterd s'est montrée très utile pour les séances de Municipalité et pour d'autres, comptant jusqu'à 10 participants.

Réceptions de la Municipalité

La Municipalité a pour coutume d'organiser le premier jeudi du mois de novembre la traditionnelle réception des Aînés, organisée par l'épouse du Syndic, Mme Françoise Karlen. En raison de la situation sanitaire, cette soirée a dû être annulée pour la seconde fois.

La réception des jeunes citoyennes et jeunes citoyens a lieu tous les deux ans. La prochaine rencontre devrait avoir lieu en 2022, si les conditions le permettent.

Collaborations régionales (district et canton)

Primordiales, les collaborations intercommunales, régionales et cantonales concernant différentes problématiques toujours plus nombreuses et complexes se posant aux autorités, se pratiquent dans d'excellentes conditions. Lesdites coopérations interviennent notamment dans les domaines suivants : Syndicat des Fourches (Comité directeur et Commission intercommunale de coordination), Instruction publique (Commission consultative des Ecoles) et ASPIHL (Association scolaire et parascolaire intercommunale du Haut-Lac), gendarmerie, ORPCi (Office Régional de Protection Civile), COORIDAT (Coordination intercommunale pour le développement et l'aménagement du territoire), Chablais Région, projet Agglo Rivelac (vice-présidence du bureau), ECF (canal du Haut-Lac), COPIL delta de la 3^{ème} Correction du Rhône, EPUDEHL, SIGE, GEDECHABLAIS (gestion et tri des déchets du Chablais), SATOM SA (pour le traitement des ordures ménagères), ASANTE SANA, Réseau Santé Haut-Léman, APS (Association Premiers-Secours), SDIS du Haut-Lac et Jeunes Sapeurs-Pompiers, Commission consultative des Grangettes, Groupement Forestier des Agittes, Services de la chasse et de la pêche, Services des Eaux et des Forêts, ainsi que de nombreuses représentations aux manifestations associatives, culturelles et sportives. Enfin, dans le cadre de l'UCV, le syndic représente le district au sein du groupe Bourgs et Villages, le pendant du groupe des Villes. Il représente également les communes du Cercle au sein du CA de la SGPR (*Société du Gaz de la Plaine du Rhône SA*) et de l'Etat-major HOLDIGAZ, ainsi que les communes du district au sein du CA des TPC (jusqu'au 30.06.2021)

Relations avec la Préfecture et les différents services administratifs du district et du canton

Conformément à la Loi sur les Communes, le pouvoir de surveillance de l'Etat est exercé par Mme la Préfète. L'inspection, opérée par Mme Patricia Dominique Lachat, s'est déroulée au sein de la commune, le 15 décembre 2021.

De surcroît, la Préfète participe aux séances qui réunissent sporadiquement les secrétaires municipaux du district pour transmettre des consignes et des procédures du Conseil d'Etat, notamment à la veille des votations ou élections. De même, 4 séances annuelles permettent aux syndics du district de se retrouver pour recevoir des informations ou des directives du canton, par l'entremise de la préfète. Dites rencontres entre pairs permettent également d'échanger des expériences enrichissantes ou des pratiques locales ou régionales intéressantes. Les vagues pandémiques ont quelque peu perturbé le bon déroulement de ces séances.

Concernant les comptes communaux, un entretien annuel est planifié à la Préfecture avec le Boursier, dès le dépôt des documents. Madame la Préfète effectue différents contrôles et s'assure de l'intégralité des pièces fournies.

Nous tenons particulièrement à remercier Mme la Préfète, ses collaboratrices, MM. les Chefs de Service des différents Départements, MM. les Préposés aux diverses instances cantonales, M. le Voyer, M. l'Inspecteur forestier, M. le Chef de secteur des lacs et cours d'eau, les gardiens de la faune, de la chasse et de la pêche, la Gendarmerie, ainsi que tout le personnel rattaché aux services de l'Etat pour leur constante et précieuse collaboration.

PERSONNEL COMMUNAL

Secrétaire municipale	VUILLEMIN Laurence
Secrétaire municipale adjointe	PICCAND Sophie
Bureau technique	JUAREZ Nathalie
Boursier communal	CAPT Pierre-André
Préposée à l'Office de la population	TORRENTÉ Marcelle
Chef de la Voirie	JORDAN Didier
Employé de la Voirie	COSTANTINO Patrick
Employé de la Voirie	MAI Daniel
Employé de la Voirie	WYSS Daniel *
Garde-Ports	SAUGY Yael
Garde-Police	VANNAY André
Concierge du Collège	PIOTUCH Alain

*La Municipalité a mis fin au contrat de travail de M. Daniel Wyss au 30 juin 2021.

REPARTITION DES HEURES EFFECTUEES PAR LA VOIRIE

Dicastères	DESIGNATION	2021	2020	2019	2018	2017
11.301	Administration	124.5	124.5	182.5	254	212.5
16.301	Tourisme	211	157	155	158.5	88
31.301	Terrains; Fossés	798.5	762.5	870	506	702.5
32.3011	Forêts	43	5.5	4	8	15
33.301	Vignes	39.5	37.5	26.5	47	59.5
35.301	Bâtiments	**1'111	**1'527	**1'227.5	**1'268.5	**1'192
42	Urbanisme	7.5	0	18.5	8	5
43.301	Routes	1'848	1'520.5	1'831.5	1'982	1'649
44.301	Parcs, place de sports, cimetière	784.5	748	730	925.5	816
45.301	Gestion Déchets	834	1'323	952	1235	1445.5
46.301	Épuration	0	2.5	18.5	24	3
47.301	Cours d'eau, Rives, ports	396.5	374.5	326	395	284
58.301	Temple, Cultes	10	25	46.5	58.5	82.5
60.301	Police signalisation	165.5	244	288	293.5	224
65.301	SDIS	99	48.5	45.5	58.5	48.5
66.301	Protection civile	0	0	0	0	0
81.301	Service des eaux	252.5	286.5	557	539	397.5
82	Service électrique	39	0	0	1.5	0
	Véhicules	168.5	197.5	185		114
total		6'932.5	7'384	7'464	6'211.5	7'338.5

**Bâtiments :

Cptes n°341 : Dépôt voirie « cuisine » = 4 / 351 : Le Collège = 391 / 352 : Le Battoir = 456.5 / 353 : Eglise = 37.5 / 354 : Le Cotterd = 178.5 / 355 : Cimetière (morgue) = 0.5 / 3561 : Local service du feu (Crebelley) = 6 / 3562 : Dépôt Crebelley (char à bétail) = 0 / 3563 : Couvert fontaine (Crebelley) = 2 / 3564 : Refuge Râpes des Tannes (Crebelley) = 35 / 357 : Cabanon garde-port en Chau Rossat = 0 / 358 : Couvert-filtre Biogaz les Grangettes = 0

FINANCES

Le budget de l'année 2021 adopté par le CC prévoyait :

• RECETTES	Fr.	5'194'548.00
• DÉPENSES	Fr.	5'237'879.65
• EXCEDENT DE CHARGES DE L'EXERCICE	Fr.	43'331.65

Les comptes bouclés au 31 décembre 2021
s'établissent comme suit :

<input type="checkbox"/> RECETTES	Fr.	6'617'890.50
<input type="checkbox"/> DÉPENSES	Fr.	6'565'032.76
<input type="checkbox"/> EXCEDENT DE RECETTES DE L'EXERCICE	Fr.	52'857.74

Ci-dessous : RÉSULTATS 2019- 2020

	2019	2020
▶ RECETTES	6'331'336.91	6'321'587.22
▶ DÉPENSES	6'302'686.05	6'302'370.86

Les résultats de l'année 2021 nous permettent d'effectuer
les amortissements suivants :

AMORTISSEMENTS OBLIGATOIRES

	Compte		Amortissements Fr. 352'480.00
➔ Bâtiments « Le Collège »	Compte 351.331.00	6'400.00	
➔ Bâtiments « Cotterd »	Compte 354.331.20	3'350.00	
➔ Urbanisme	Compte 42.331.00	20'000.00	
➔ Routes - Les Fourches	Compte 43.331.10	81'000.00	
➔ Réfection des dessertes agricoles	Compte 43.331.20	27'200.00	
➔ Épuration - Les Fourches	Compte 46.331.10	50'000.00	
➔ Grand Canal	Compte 47.331.30	26'000.00	
➔ Eaux	Compte 81.331.00	76'400.00	
➔ Eaux les Fourches	Compte 81.331.10	52'000.00	

↘ Eaux	Compte 81.331.11	6'200.00
↘ Serv. électrique "Fourches"	Compte 82.331.10	3'630.00
↘ Serv. électrique p.01-2011"	Compte 82.331.11	300.00
AMORTISSEMENT COMPLEMENTAIRE		
↘ RC 780 Les Fourches	Compte 43.332.10	550'000.00

ANALYSE ET COMMENTAIRES

Le compte de fonctionnement affiche un excédent de revenus de Fr. 52'857.74 alors que le budget 2021 prévoyait un excédent de charges de Fr. 43'331.65.

Ce résultat inclut une série d'opérations comptables sous forme d'amortissements obligatoires et supplémentaires, ainsi que des prélèvements et versements aux fonds de réserve.

Si l'on fait abstraction de ces opérations comptables, on constate que la **marge d'autofinancement**, à savoir le résultat purement financier (cash-flow), est de Fr.1'522'406.99. La marge annuelle moyenne des 10 dernières années est de Fr.1'256'923.-.

Pour rappel, le **compte des investissements** sert à contrôler, séparément du compte de fonctionnement, toutes les dépenses et recettes concernant les postes du patrimoine administratif au bilan, c'est-à-dire tous les équipements, constructions, participations liées à des tâches d'utilité publique.

Le montant des dépenses d'investissements 2021 est de Fr. 577'921.85.

Evolution de l'endettement

L'endettement net est maintenant de Fr. 693'835.17, soit Fr. 594.- par habitant (Fr.1724.- en 2020)

La **dette par habitant** (emprunts) est de Fr. 5'965.-. Elle n'est pas très éloignée de la dette moyenne par habitant des communes vaudoises en 2020, sans Lausanne, qui est de Fr. 5'888.-

NOVILLE EN CHIFFRES

OBJET	2021	2020	2019	2018	2017	
HABITANTS total CH et étrangers	1'181	1187	1191	1128	1061	
ENFANTS de moins 16 ans CH-E	237	241	239	229	215	
ÉTRANGERS	288	303	318	294	270	
ÉLECTEURS	Suisses	680	676	665	632	611
	Étrangers	127	146	103	124	130
INDUSTRIES inscrites au RC	93	90	86	79	78	
ENTREPRISES non inscrites au Registre du Commerce, agriculture, etc.	12	13	14	19	20	
POMPIERS OFFICIERS SS-OFF. SUP. quartier-maître SOUS-OFFICIERS SAPEURS	VOIR RAPPORT	VOIR RAPPORT	VOIR RAPPORT	VOIR RAPPORT	VOIR RAPPORT	
COMPTES (en mio) RECETTES DÉPENSES	6.617 6.565	6.321 6.302	6.331 6.302	6.442 6.414	5.783 5.909	
DÉCHETS TRANSPORTÉS à LA SATOM (en tonnes) :	460	450	395	360	336	
➤ Ordures ménagères	313	300	279	268	239	
➤ Déchets encombrants, bois, etc.	147	150	116	92	97	
SA COMPOST RIVIERA-CHABLAIS & SATOM(en tonnes)	142	121	99	98	117	
➤ Déchets verts (ligneux, branches) propres	118	121	99	98	117	
➤ Déchets alimentaires	24					

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Plans partiels d'affectation (PPA)

SAF – Les Fourches

Dans le programme de travail du SAF, le pont des Belles-Fourches qui relie par le sud le quartier des Belles-Fourches au Pré des Fourches a pu être exécuté en 2020 et terminé en 2021, malgré quelques difficultés techniques liées aux forages et aux normes d'hygiène et de distanciation sanitaire sur le chantier.

Pour analyser l'évolution de la situation et pour prendre les bonnes décisions au bon moment, notamment en termes d'implantations plus ou moins judicieuses, le syndicat AF, la Commission de classification et la Commission de coordination intercommunale, assurant le suivi et la promotion des dossiers, se réunissent dorénavant seulement à la demande. La clé finale de répartition a été mise à l'enquête publique. Mais comme il y a eu de nombreux recours et oppositions, l'année a été consacrée au suivi des cas litigieux, dont le dernier a été liquidé en 2021. Dès lors, il n'a pas été possible de boucler les travaux du SAF en 2021, d'autant plus que l'Etat a bloqué nos projets de modification du PA des Saviez (passage en zone mixte) et de la Mouniaz, car il s'agit désormais de mettre en place une SRGZA (Stratégie régionale de gestion des zones d'activités) qui devra s'inscrire dans le Système de Gestion des Zones d'Activités (SGZA), voulu par le canton et la Confédération.

La DGTL (*Direction générale du Territoire et du Logement*), exigeant toujours davantage d'études complémentaires, avait accepté de dissocier les dossiers pour éviter de bloquer l'ensemble des projets en cas d'oppositions. Toutefois, une coordination assez soutenue est exigée en ce qui concerne les opérations de mise en conformité. Ce dossier qui avait été soumis à l'examen préalable au printemps 2017 en est maintenant à sa quatrième année de tractations et discussions pour obtenir de nouvelles déterminations allant dans le sens de nos démarches. A cause de la lenteur et de l'indécision de la DGTL et du SPEI (*Service de la promotion économique et de l'innovation*), ainsi que de nouvelles contraintes de la DGMR, la mise à l'enquête publique ne se fera vraisemblablement pas avant le printemps 2023 pour autant que les services du canton ne fixent pas d'exigences supplémentaires. A relever qu'un retour d'examens préliminaires nous est enfin parvenu à fin 2021, mais qu'il s'agit maintenant de plancher sur le dossier d'examens préalables, si possible pour fin 2022.

Le point central se situe désormais au niveau du financement et de la direction des travaux, travaux qui doivent être perçus comme des placements à moyens et longs termes avec des retours sur investissements, notamment au niveau des permis de construire et des taxes de raccordement qui sont prélevées de manière anticipée, puis par les rentrées fiscales, les droits de mutation et les impôts fonciers qui suivront inmanquablement.

A ce stade, il faut souligner et rappeler que les rentrées financières ont été totalement surestimées par les bureaux d'étude, tant il est vrai que les investisseurs et les constructeurs n'ont pratiquement jamais utilisé tout le potentiel constructible en zones d'activités (indice de masse $3m^3/m^2$). En revanche, pour la zone mixte, l'IUS de 0,4 (indice d'utilisation du sol) a été exploité au maximum, avant tout pour les immeubles locatifs des Malliez.

Il faut reconnaître que la mise en application de la nouvelle Loi sur l'Aménagement du Territoire (LAT) n'a pas facilité l'avancement des dossiers. La DGTL se montre prudente, voire réticente à tous changements, tant il est vrai que le Diktat de Berne est totalement avéré et que les cantons ont perdu une grande part d'autonomie mais pas autant que les communes.

Plan général d'affectation (PGA) et PPA « En Brassey »

Les études déclenchées dans le cadre du nouveau PGA communal (en remplacement du Plan d'extension 1982) ont progressé à un rythme très soutenu malgré les contraintes du canton au niveau de la DGTL qui veut absolument tout contrôler et cadrer par le biais du nouveau Plan Directeur Cantonal : surfaces d'assolement, zones à bâtir, mesures de compensation, disparition des zones intermédiaires, nouvelles directives et autres ordonnances découlant de l'application de la LAT qui a créé d'énormes problèmes et ne résout absolument rien.

Le dossier PGA de la commune ainsi que le dossier PPA En Brassey (espace intergénérationnel) ont été mis une première fois à l'enquête publique en février-mars 2017. Le projet d'EMS, ainsi que les appartements protégés ayant été sabordés par Pierre-Yves Maillard et, partant, tout le volet social soutenu par la commune, il a fallu reprendre toute l'étude. Cela étant, l'examen préalable secondaire nous a permis, malgré tout, de retravailler sur les secteurs ayant subi des modifications et des ajustements pour être remis à l'enquête publique en automne 2018. En 2019, le traitement des nouvelles oppositions après discussions serrées avec la DGTL, nous a amenés à retravailler le dossier pour une troisième mise à l'enquête publique en 2021 (initialement prévue en 2020) et relative aux quelques dossiers résiduels. Il faut reconnaître que les phases de confinement et de télétravail des divers Services de l'Etat n'ont pas accéléré les opérations durant l'année écoulée. En définitive, le PGA a pu passer devant le Conseil communal au printemps 2021 et a été envoyé en août 2021 au Conseil d'Etat pour validation et signature. A ce jour, aucun retour !

Le PPA « En Brassey » se réduit désormais à l'édification d'un petit bâtiment à vocation touristique permettant d'accueillir une douzaine de chambres d'hôtes, en relation avec un espace de réception aménagé au rez du chalet existant. Retour attendu en 2022 également.

De façon récurrente, la commune doit encore gérer de nombreuses demandes en matière d'aménagement du territoire et de promotions immobilières, notamment des projets de transformations d'habitations paysannes et autres ruraux en bâtiments locatifs. A ce sujet, il n'est pas inutile de rappeler qu'à partir de mai 2011, le village de Noville apparaît officiellement à l'inventaire fédéral des sites bâtis protégés (ISOS) d'importance nationale. Cette classification qui nous a été imposée par la Confédération limite considérablement les ambitions de certains promoteurs ou investisseurs qui s'imaginaient pouvoir densifier l'habitat local à souhait et surtout sans contraintes architecturales. La section des monuments historiques, une fois encore, se montre intraitable et se prononce sur tous les dossiers de transformations au cœur du village (bourg historique) et surtout aux abords immédiats de l'église et de la cure, objets architecturaux de très haute valeur (note 1).

Projet d'agglomération Rivelac

Pour rappel, les dix communes partenaires du district de la Riviera, les communes du Haut-Lac ainsi que celles de la Basse-Veveyse, n'avaient pas atteint le minimum requis en 2011 pour rester en lice quant au subventionnement partiel que la Confédération aurait assumé en matière de mobilité performante et d'urbanisme d'avenir à l'intérieur de tout le périmètre concerné. Toutes les communes intégrées dans RIVELAC ayant refusé de poursuivre des études longues et

coûteuses sur un projet de 3^{ème} génération, il a été décidé de ne pas perdre le contact et d'envisager de faire l'impasse sur le projet PA4 pour viser directement un projet d'agglomération de 5^{ème} génération (PA5).

Dans l'intervalle, la DGTL a exigé que les communes concernées établissent un **plan directeur intercommunal (PDI)** définissant des lignes directrices en matière d'urbanisme, de mobilité et d'environnement, ainsi qu'un calcul du potentiel constructible dans les 15 ans. Toutes les communes de l'AGGLO ont accepté de participer à la réalisation du PDI, rendu obligatoire par le canton. De plus, et assez logiquement, les communes du Haut-Lac vont réaliser la SRGZA (stratégie régionale de gestion des zones d'activités) avec RIVELAC, dans le cadre du PDI et non avec le Chablais, mais en étroite collaboration et coordination. A cet effet, les communes du Haut-Lac ont souhaité être colloquées en ZAR (Zone d'activité régionale) au lieu de rester en SAS (Site d'activité stratégique).

Dans ce cadre, une gouvernance structurée s'est mise en place et le Bureau du COPIL (comité de pilotage) a engagé maintenant du personnel (une cheffe de projet et un ingénieur mobilité), pour mener à bien un dossier assez compliqué. A relever également qu'en 2021, Blonay et St-Légier ont fusionné pour ne former plus qu'une commune, la Riviera ne comptant désormais plus que 9 communes.

DÉFENSE INCENDIE ET SECOURS EN CAS DE CATASTROPHE (SDIS)

Rapport de gestion 2021

Effectif

L'effectif du Service de Défense Incendie et Secours du Haut-Lac (ci-après SDIS du Haut-Lac) est composé, au 31 décembre 2021, de sapeurs répartis comme suit :

- 10 officiers
- 17 sous-officiers
- 34 sapeurs
- 9 recrues

Mutations :

- 9 incorporations
- 11 démissions

Nominations au 1^{er} janvier 2022 :

- App Nicolas Borloz
- App Manuel Borges
- Cpl Arnaud Fontannaz
- Lt Patrice Krenger

Etat-Major

L'Etat-Major s'est réuni à 11 reprises.

L'Etat-Major est composé dès le 1^{er} janvier 2022 :

Commandant :	Maj Yves Dubuis
Remplaçant du commandant :	Cap Claude-Alain Rechsteiner
Responsable DPS et DAP :	Cap Christophe Saletti
Responsable de l'instruction :	Plt Laurent Krenger
Quartier-Maître :	Plt Michael Genoud
Responsable matériel et logistique :	Lt David Granato

Départ au 31 décembre 2021 de M. Massimo D'Aveni après 3 ans de service.

Commission consultative du feu

La commission s'est réunie à 5 reprises.

Cette commission a été présidée par M. Pierre-Alain Karlen, Syndic de Noville.

Les membres de la commission sont :

Chessel :	Christophe Krummenacher, Municipal Pascal Courvoisier, membre
Noville :	Pierre-Alain Karlen, Syndic Pierre-André Girardin, membre
Rennaz :	Pierre Henri Légeret, Municipal Olivier Clément, membre

Roche : Eric Portner, Municipal
Pierre Chammartin, membre
Villeneuve : Dylan Karlen, Municipal, jusqu'au 30.06.2021
Marcel Rechsteiner, Municipal, dès le 01.07.2021
Pierre Strauven, membre
SDIS : Maj Yves Dubuis

Dès le 1^{er} janvier 2022, M. Julien Cattin, Municipal à Roche remplace M. Eric Portner, M. Roland Dupertuis, membre pour la commune de Chessel en remplacement de M. Pascal Courvoisier et M. Massimo D'Aveni, membre pour la commune de Villeneuve en remplacement de feu Pierre Strauven.

Remarque :

Le Cap Massimo D'Aveni remplaçant du commandant et le Plt Michael Genoud Quartier-Maître, ont participé à ces séances de commission à titre consultatif.

Détachement de Premier Secours (ci-après DPS du Haut-Lac)

L'organisation de la partie opérationnelle 2021 du DPS du Haut-Lac se compose de 7 sections d'intervention nuit et une section en journée pour un total de 47 sapeurs-pompiers.

Dans les spécialisations, le DPS compte 13 chefs d'intervention, 10 sous-officiers, 26 chauffeurs disposant du permis C1 118 et 23 porteurs d'appareil de protection respiratoire.

Nos mobilisations en journée de semaine constituent pour 2021 50% des interventions.

Par communes, nos interventions se répartissent comme cela :

Chessel	10 interventions
Noville	15 interventions
Rennaz	24 interventions
Roche	17 interventions
Villeneuve	84 interventions

Le SDIS du Haut-Lac a été mobilisé à 150 reprises en 2021, pour les mobilisations suivantes :

Assistance	8
Divers	12
Inondations	70
Explosion	1
Feu	25
Pollution	4
Technique	30

Au niveau des événement marquants pour 2021 :

La nuit du 1^{er} janvier et en pleine pandémie, le DPS est mobilisé pour une rave party dans les anciens locaux du FunPlanet à Villeneuve. Environ 300 personnes fêtaient le nouvel-an malgré les règles sanitaires en vigueur. Cela a mobilisé un chef d'intervention, un CI de direction et un équipage TP. Nos missions ont été d'accompagner les équipes d'intervention de la police cantonale pour effectuer des mesures CO dans les locaux.

Courant du mois de mars 2021, nous avons été mobilisés à de nombreuses reprises durant plusieurs nuits pour des feux de poubelles sur la commune de Villeneuve. Une dizaine de poubelles ont été incendiées. Au fil de l'intervention, le 118 nous annonçait d'autres poubelles en feu ce qui a rendu ces nuits assez mouvementées pour la section de permanence.

En juillet 2021, nous avons été mobilisés à 50 reprises en 4 jours pour des inondations dues aux fortes précipitations dans notre région. Le Rhône a également eu des débits importants, ce qui a nécessité une surveillance accrue du SDIS. Le SDIS avec la collaboration de l'ECA a mis en place un poste de commandement avancé (PCA). Toutes les communes du SDIS ont été touchées. Environ 900 heures de travail ont été effectuées par le personnel du SDIS en 4 jours. Le détachement d'appui du SDIS a été mobilisé, chose qui n'était pas arrivé depuis 4 ans.

Les problématiques de la partie opérationnelle en 2021 restent encore et toujours la disponibilité de nos sapeurs-pompiers en journée. Les employeurs ont toujours de la peine à permettre à leurs employés de partir en cas de mobilisation et la situation sanitaire et économique 2021 n'a pas aidé à pérenniser la situation. Cette problématique reste une priorité pour l'EM.

Pour finir, nous nous adaptons au monde actuel avec la possibilité à notre personnel de gérer de manière individuelle leur disponibilité quotidienne via une application dynamique, ce qui nous permet de savoir exactement le nombre de sapeur pompiers disponibles en temps réel et 2021 a permis de consolider son utilisation au quotidien.

Instruction

Pour l'instruction et les exercices SDIS, 2021 a été plus tranquille que 2020 d'un point de vue de la pandémie. Il a certes fallu tout au long de l'année adapter les mesures et les types de contrôle jusqu'au fameux contrôle de pass sanitaire qui n'a pas épargné nos exercices (tout le SDIS présent). Mais, hormis les tracasseries organisationnelles, logistiques et financières que cela a entraîné, nous n'avons eu qu'un exercice qui n'a pas pu être réalisé (le premier concernant tout le SDIS en début d'année). Tous les autres exercices ont pu se réaliser, et ceci tout en garantissant la sécurité et la santé de nos sapeurs vu qu'aucun « cluster » ne s'est révélé après nos exercices. Voici la répartition des différents exercices :

Recrues : 9 exercices pour leur apprendre les bases du travail de sapeur-pompier. Plus un en cours ECA (décrit plus bas). Nos recrues ont fait les exercices avec le SDIS Chablais (Aigle, Yverne et Corbeyrier).

DAP : 6 exercices ont eu lieu sur les 7 planifiés. Le DAP fait ses exercices avec le DPS.

EFDPS : 8 exercices en complément aux exercices du DPS, ces exercices servent à approfondir les connaissances acquises comme recrue pour que les personnes soient prêtes à intervenir comme équipier autonome. Comme pour les recrues, nous collaborons avec le SDIS Chablais pour certains de ces exercices.

DPS : 6 exercices sur 7 planifiés comme pour le DAP.

EFAPR : 7 exercices, les 5 premiers entre eux où on prend le temps de leur apprendre le matériel spécifique de porteur d'appareil respiratoire et les techniques d'intervention en milieu confiné. Les 2 derniers exercices se déroulent avec les porteurs expérimentés.

APR : 6 exercices et un test vélo imposé par l'ECA.

Chauffeurs C1 : 2 exercices spécifiques aux manèges des véhicules du SDIS nécessitant le permis camion.

Antichute : 3 exercices

Cadres du SDIS :

L'ensemble de la formation des cadres a été revue pour 2021. En effet, il se faisait de plus en plus ressentir le besoin de réaliser des exercices spécifiques pour les appointés qui sont les futurs cadres du SDIS. Le but est de les préparer à la donnée d'ordre et leur donner des outils pour diriger

un petit groupe en intervention. De plus, le niveau élevé de la formation de nos sous-officiers et le besoin de réaliser des exercices plus réguliers entre sous-officiers et officiers nous a fait abandonner les 3 exercices sous-officiers que nous avons prévu pour n'avoir plus que des exercices avec les cadres et d'autres avec les chefs d'intervention. Les exercices cadres sont spécifiés ci-dessous :

Chef d'engin : 3 exercices pour cette première année test pour les appointés. Le bilan est très positif tant du côté des participants que du côté opérationnel et ces exercices sont maintenus en 2022.

Cadres : 4 exercices, dont le bilan est très satisfaisant tant sur le nombre que sur les thématiques.

CI : 3 exercices de pure technique et tactique d'intervention comme chef d'intervention.

CS : 1 exercice sur une soirée et 3 x 30 minutes avant les exercices CI. Pour principalement parler RH des groupes d'alarme et gestion des piquets du samedi matin.

Le grand thème de l'année a été les feux de parking qui a été traité par le DPS, l'APR et les cadres sous diverses formes avec notamment l'utilisation du centre COOP vide et juste avant démolition pour y simuler un garage avec de vieilles voitures et la possibilité d'utiliser de l'eau et de la fumée pour une fois. Cet exercice a été très apprécié.

Les 19-20 mars le SDIS du Haut-Lac a pour la 4^e année consécutive organisé en collaboration avec l'ECA le cours de base des nouvelles recrues de l'Est Vaudois. Pour cette 4^e édition, nous avons déplacé le cours de Villeneuve à Noville. 90 recrues, 10 instructeurs et une vingtaine de staffs ont participé à ce cours.

Les divers cours ECA sont passés par la case pandémie. Comme pour le SDIS, très peu de cours ont été annulés mais des contraintes dues au pass sanitaire. Il y a eu de nouveau beaucoup plus de formations suivies cette année, mais un taux pas encore aussi important que les années avant pandémie (personnes confinées durant le cours, remplacement au travail de personnes confinées, ...). Il y a quand même eu 58 jours de formations (90 en 2019 et 29 en 2020) pour environ 710h de formation ECA (800h en 2019 et 410h en 2020).

Je tiens ici à remercier encore tous les cadres qui ont contribué à la réussite des exercices de cette année et qui ont permis de ne pas en annuler en cours d'année contrairement à certains de nos camarades. Mais je tiens aussi à remercier les Municipalités et leurs services respectifs pour la flexibilité qui nous a permis de nous retourner sur des bâtiments communaux lorsqu'un lieu d'exercice tombait pour cause de nouvelles règles sanitaires ou refus de dernière minute d'un propriétaire et ceci parfois à moins d'une semaine dudit exercice. Cette année, nous avons dû changer nos habitudes et nous réinventer. Le côté positif, c'est que certaines idées inventives et novatrices vont être gardées pour les années à venir.

Matériel et Logistique

Caserne :

Après 10 ans de loyaux services pour le remplissage des bouteilles de protection respiratoire, le compresseur a été changé par l'ECA. Par la même occasion, des travaux sur la ventilation ont été effectués dans ce local équipé de nombreux appareils techniques (onduleur, chauffage, compresseur, etc.). Ces équipements dégagent beaucoup de chaleur et ces travaux ont permis d'améliorer le changement de l'air pour ainsi garantir une bonne température de fonctionnement au sein de ce local.



Pagers d'alarme :

Les pagers actuels arrivent en fin de vie. Ils requièrent toujours plus de réparations, rendues compliquées par le manque de pièces détachées. L'ECA a décidé de les remplacer par un modèle Swissphone pour chaque membre du DPS.



Matériel de formation :

Un nouveau grand écran pour faire de la formation et de la vidéoconférence ou conférence a été installé. Il correspond à l'évolution des moyens didactiques pour transmettre de la formation. Cet écran sur chariot à roulettes, de qualité en termes de résolution et d'accessoires, a un coût de CHF 9500.--.



Matériel ECA :

Le SDIS du Haut-Lac a effectué 40 bons comprenant 363 articles durant l'année 2021 pour de l'échange de matériel ou de réparation pour un montant de CHF 103'897.— (modification, service d'entretien ou réparation des véhicules comprises).

Conclusion

A la lumière des éléments ci-dessus, les membres du SDIS du Haut-Lac peuvent être fiers d'avoir répondu à l'intégralité des missions reçues durant l'année 2021. On peut particulièrement relever les interventions du mois de juillet où les organismes ont été mis à contribution et l'ensemble des sapeurs-pompiers ont donné le meilleur d'eux pour venir en aide auprès des personnes sinistrées.

Il est également important de se rappeler les contraintes supplémentaires en lien à la Covid 19, soit le port du masque et l'application des différentes directives reçues régulièrement de l'ECA et de l'EMCC. Toutes ces informations se sont vues appliquées avec bon sens et respectées de tous. In fine, le SDIS du Haut-Lac n'a pas subi de clusters ou autres problèmes non souhaités.

De plus, une bonne étoile nous a accompagné dans le cadre de l'organisation du rapport final. En effet, le samedi 20 novembre 2021, sous la conduite d'un EM heureux de pouvoir acter les moments importants dans la vie d'un SDIS, les invités et les sapeurs-pompiers du SDIS se sont rassemblés à la caserne dans un magnifique décor. En préambule de la partie officielle, nous avons pris congé d'une étoile, soit notre ami et collègue, feu Pierre Strauven, décédé subitement à son domicile. Homme engagé pour la cause publique, on peut retenir le brillant parcours de ce dernier dans le monde des sapeurs-pompiers et les multiples fonctions assumées avec un grand professionnalisme. Bravo l'ami et prend soin de nous d'où tu te trouves. Des autres étoiles, le SDIS a la chance d'en avoir et on peut retenir le moment fort en émotions, où le SDIS du Haut-Lac a su prendre congé de trois mousquetaires ayant servi durant 17 ans pour l'App Marcel Rechsteiner, 37 ans pour le Plt Patrice Angéloz et 39 ans pour le Cap Massimo D'Aveni. Ce cher Cap. Massimo D'Aveni a eu la chance d'user plusieurs commandants et surtout d'avoir occupé la fonction de remplaçant auprès des SDIS de Rennaz-Villeneuve et Haut-Lac. Au cumul, 93 années d'expériences sont parties au 31 décembre 2021 et ces départs vont permettre à d'autres de prendre le relais et s'investir pour perpétuer la bonne marche du service.

Enfin, les défis pour ces prochaines années ne vont pas manquer et nous allons tout mettre en œuvre pour continuer de se former, d'entretenir le matériel, de fixer les priorités pour les futurs développements et surtout d'accueillir en date des 6 et 7 mai 2022 les membres de la Fédération Vaudoise des Sapeurs-Pompiers dans le cadre de l'organisation du concours cantonal sous le nom des JO-LAC 2022. Evénement important au niveau cantonal, nous profiterons de cette lumière pour inaugurer une bannière aux couleurs du SDIS.

Le Commandant du SDIS

Maj Yves Dubuis

Glossaire :

ECA :	Établissement d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels du Canton de Vaud
SDIS :	Service de Défense Incendie et Secours
EFDPS :	École de Formation Détachement de Premier Secours, c'est une année de formations pour ceux qui intègre le DPS. En compléments des exercices DPS de base.
EFAPR :	École de formation Appareil de Protection respiratoire, c'est une année de formation spécifique pour les nouveaux porteurs d'appareil respiratoire. En principe l'année après l'EFDPS
EM :	État-Major
APR :	Appareil de protection respiratoire
DPS :	Détachement de Premier Secours (les membres du SDIS sous alarme)
DAP :	Détachement d'appuis, membres du SDIS qui ne sont pas sous alarme
CI :	Chef d'intervention
CS :	Chef de section

DICASTERES DE M. REYNALD DAENZER, MUNICIPAL

INSTRUCTION PUBLIQUE – JEUNESSE – FORMATION PROFESSIONNELLE

Etablissement primaire et secondaire Villeneuve-Haut-Lac

La rentrée scolaire du mois d'août s'est bien déroulée. Le cercle scolaire de Villeneuve-Haut-Lac compte 1'350 élèves, dont 172 proviennent de notre commune. A titre de comparaison, il y a sept ans, il y avait 50 élèves de moins.

En attendant la construction d'un nouveau collège de type secondaire, 7 pavillons ont dû être mis en place, quatre à Villeneuve et trois à Roche.

Il est impératif que le dossier concernant ce nouveau collège avance, faute de quoi nous allons nous retrouver d'ici deux à trois ans dans une situation qui va devenir ingérable. En effet, on aura bientôt plus de pavillons provisoires que de vraies classes. Le Codir de l'ASPIHL y travaille assidûment.

Plusieurs changements pour la rentrée scolaire 2021 ont été instaurés dont une application en ligne sur internet permettant aux élèves les inscriptions pour la cantine, les sports facultatifs ainsi que pour les devoirs surveillés.

Avec la mise en place de l'ASPIHL, deux personnes à 40% ont été engagées afin de reprendre les tâches qui étaient confiées à la direction des écoles, contre rémunération, mais dans les faits, ces tâches étaient de la responsabilité des communes. Une grande partie de ces dernières étaient traitées par les membres de la commission consultative (municipaux des cinq communes) avec la direction des écoles. A relever que dite commission sera dissoute dans le courant de l'été 2022.

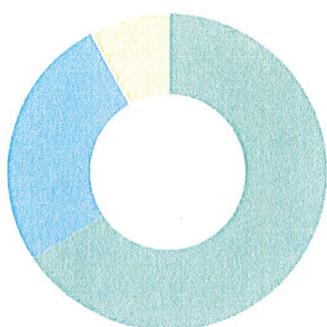
RIVES ET COURS D'EAU – PORTS – PLAGES

PORTS – COURS D'EAU – PLAGES.

Port du Vieux Rhône

- Une barrière a été installée sur le slip de mise à l'eau, afin de réguler son utilisation.
- De plus, afin d'éviter les désagréments de l'électricité statique, tous les pontons ont été équipés d'une mise à terre ;
- 10ème année d'activité du Garde-ports ;
- Achat d'un nouveau moteur de 6cv pour la barque ;
- En fin d'année acquisition d'une faucardeuse ;
- Pose de panneau « interdiction de parcage des remorques et caravanes » ;
- Changement du panneau d'information à l'entrée du port ;
- Nouvelles bouées délimitant la réserve.

17 692,00 CHF



1. Taxe visiteurs - 66%

11 748,00 CHF

3. Taxe visiteurs L - 26%

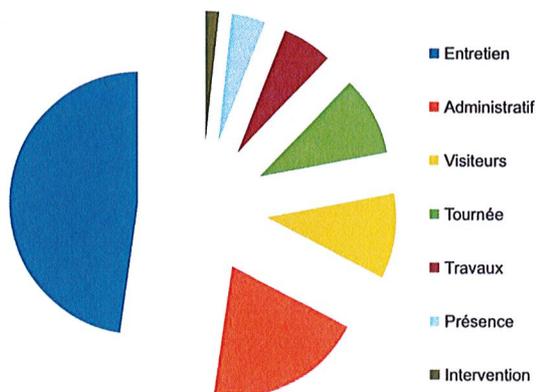
4 590,00 CHF

2. Taxe de séjour - 8%

1 354,00 CHF

Heures 2021 Garde-Ports

Projet	Nb H	%
Entretien	350:57	47.7
Administratif	144:45	19.7
Visiteurs	78:00	10.6
Tournée	72:04	9.8
Travaux	45:32	6.2
Présence	31:43	4.3
Intervention	12:34	1.7
Total	735:35	100.0



Grand-Canal:

- Changement du feu tribord
- Deux faucardages dont un avec beaucoup d'algues à cause de la montée des eaux record

Eau Froide:

- Plusieurs interventions durant la saison d'été afin d'éliminer des bois flottants remontant du lac suite à des orages.

Plage de l'Empereur

- Durant la saison d'été, tous les lundis, nos employés communaux vont nettoyer cette plage. Malheureusement très souvent des dégradations sont commises, notamment aux tables mises à disposition pour les pique-niqueurs.

Port de l'Eau froide

- Plusieurs interventions au cours de la saison avec la collaboration du garde-port de Villeneuve afin d'évacuer des bois flottants qui remontent du lac.

Plage des Grangettes

- Cette plage est très utilisée par les campeurs, mais également par des personnes de passage. Plusieurs marches de la passerelle ont dû être changées. Les utilisateurs des lieux en prennent soin.

COURS D'EAU

Canal du Haut-Lac

- La creuse du canal du Haut-Lac est terminée sur les communes de Noville et de Rennaz. Elle se poursuit en direction de Roche en bordure de la H144 . Le tracé se prolongera sous l'autoroute et la voie du chemin de fer. Sauf impératif de dernière minute, ce dernier tronçon devrait être terminé pour fin 2022.

Vu les nombreuses difficultés rencontrées lors des travaux on peut s'attendre à une augmentation de notre participation sur le coût total. En outre, dès 2023, il incombera à notre commune de prendre en charge son entretien. Pour ce faire, nous toucherons un subside de la part de l'Etat qui s'élèvera à 64% des coûts.

Canal de Praz Riond

- Depuis maintenant trois ans, il incombe à la commune de Noville d'entretenir ce canal tant son lit que les talus. Nos employés y consacrent environ 200 heures par année. L'Etat nous rembourse comme ce sera le cas pour le canal précité 64% des frais engendrés (heures des employés- location de retro etc).

GESTION – TRI DES DECHETS

GESTION – TRI DES DECHETS

Déchèterie

Comme à l'accoutumée, nous rencontrons toujours des problèmes suite à la négligence de certains citoyens qui n'ont pas encore compris ce que voulait dire trier ses déchets (langes, canettes de bière, bois dans la benne à papier par exemple). Comme déjà mentionné à plusieurs reprises, nous espérons que nous pourrions continuer à laisser cet endroit sans surveillance et ouvert 6 jours sur 7.

Un contrôle concernant la bonne utilisation des sacs taxés a permis de constater que les habitants de notre commune jouent bien le jeu, avec un taux de non-conformité de 0,5% de sacs noirs.

Un nouveau système de collecte de déchets alimentaires, « GastroVert, » a été mis en place dans la commune début octobre 2020. Ce concept offre une solution qui garantit aux Municipalités une valorisation optimale des détrit­us alimentaires dans une démarche respectueuse de l'environnement. Il contribue à diminuer l'utilisation des sacs taxés et par conséquent à favoriser un meilleur remplissage des sacs. Les odeurs et autres incon­vé­nients dus aux restes des aliments diminuent ce qui est agréable pour chacun. Il est à noter que les déchets alimentaires représentent 20 % de l'utilisation des sacs poubelles. Le traitement des ordures ainsi collectées permet la production de biogaz, d'énergie électrique verte et de compost. En 2021, ce ne sont pas moins de 24'000 kilos de déchets ménagers qui ont été récoltés.

En adhérant à ce concept, la commune se met en conformité avec la loi fédérale sur l'élimination des déchets, qui mentionne que tous les détrit­us valorisables doivent être collectés séparément et faire l'objet d'une valorisation spécifique. De plus, le montant facturé par la SATOM à la commune pour l'élimination des déchets urbains a passé de CHF 110.- à CHF 70.- la tonne. On peut ajouter que les utilisateurs de Gastrovert sont satisfaits de ce nouveau système de collecte.

DICASTERES DE M. ROLAND MOOSER, MUNICIPAL

SECURITE PUBLIQUE

La Gendarmerie assure de nombreuses missions :

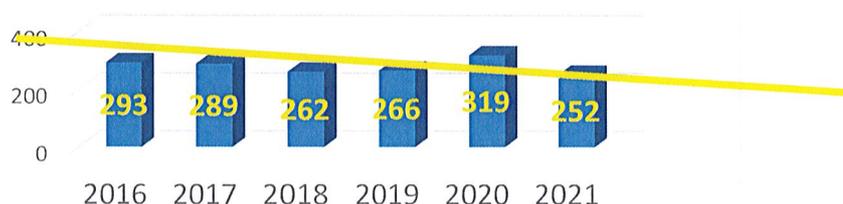
- Surveiller, prévenir, intervenir 24 heures sur 24 sur l'ensemble du territoire dans des domaines aussi variés que la police de la circulation, la police de la navigation et la police d'ordre ;
- Exercer, seule ou en collaboration avec la police de sûreté, la police judiciaire ;
- Accomplir des tâches administratives.

La commune de Noville a délégué ces mandats et la sécurité de tout le territoire communal à la gendarmerie Vaudoise avec qui nous travaillons en étroite collaboration (exception : le contrôle du parcage qui est assuré par une personne engagée par la commune).

Tous les 3 mois, nous analysons avec le responsable du poste de gendarmerie de Villeneuve la main courante (nombre de délits, incivilités, forfaits, vols, infractions etc.).

Dans le tableau ci-après, il est réjouissant de constater l'évolution positive du nombre de délits, infractions et autres problèmes sur les 6 dernières années.

Nombre de délits et infractions 2016 - 2021



La plus grande partie des problèmes a lieu dans la zone commerciale des Fourches et au camping des Grangettes.

Radar - Contrôles de vitesse - Evolution

	2019	2020	2021
Nombre de contrôles	18	25	14
Durée annuelle des contrôles heures	30	40	23
Véhicules contrôlés	6214	8374	6366
Véhicules dénoncés	122	149	104
Véhicules dénoncés en %	2.0%	1.8%	1.6%
Vitesse maximum au lieu de 60 km	116km	89 km	86km

CONSTRUCTIONS

En 2021, il n'y a eu que peu de nouvelles constructions terminées sur la commune de Noville :

- Une villa jumelle au Chemin des Bousses qui forme ainsi un continuum du côté sud de cette rue.
- La fin des travaux du bâtiment à la rue du Levant 6 qui a remplacé une vieille grange. Ce chantier était resté en panne depuis 2018 dû à une faillite des constructeurs.
- La transformation de la terrasse du restaurant de l'Etoile en véranda ce qui a permis de conserver l'ouverture sous certaines conditions, malgré la pandémie.
- Des ajouts de jardins d'hiver dans des villas de l'impasse de la Combaz, de cabanons de jardin et quelques transformations de minime importance.
- En revanche, les installations de panneaux photovoltaïques et les pompes à chaleur ont connu un développement intéressant. Ceci est en phase avec la politique de décarbonation de la Suisse, en particulier grâce aux pompes à chaleur qui réduisent notre dépendance au mazout et au gaz.

En outre, il y a eu beaucoup de demandes :

Pour des mises à l'enquête publique :

Pour un bâtiment de sécurité aux Fourches, des transformations et modifications de bâtiments avec créations d'appartements, installations de jacuzzi et piscine, pour une adaptation d'une antenne de communication mobile 3G/4G/5G, de deux plans d'eau à la Mure et pour un ponton sur le sentier des Grangettes pour permettre aux randonneurs de l'utiliser en tout temps et de ne pas avoir les pieds dans la boue.

Pour des autorisations sans enquêtes :

Pour de nouveaux jardins d'hiver, vérandas, cabanons de jardin, pergolas, couverts, pompes à chaleur, remplacement de chaudière à mazout, installations de panneaux photovoltaïques, remblayage et drainage et autres demandes.

La gestion de ces dossiers nécessite beaucoup de travail administratif pour analyser la conformité de ces demandes ainsi que le contrôle des chantiers qui sont assurés par notre responsable technique Nathalie Juarez qui effectue un excellent travail grâce à ses compétences.

BATIMENTS COMMUNAUX

Le Battoir

L'entrée de la grande salle n'étant plus étanche - elle prenait l'eau quand il pleuvait - il a fallu mettre des seaux pour éviter une inondation de la grande salle.

Nous avons procédé à une réfection en mettant en place un toit à deux pans en cuivre avec évacuation de l'eau de ruissellement, au lieu d'un toit plat, afin d'éviter que l'eau stagne dessus et ensuite s'infilte à nouveau à l'intérieur.

Le revêtement du chemin d'accès menant à l'entrée du bâtiment a été refait car il était en mauvais état.



Le collège – réfection extérieure, assainissement énergétique et décarbonation

Le résultat des coûts de tous les travaux nécessaires à cette réfection boucle sur un solde positif. Le budget avait été établi sur un montant de CHF 492'000 et finalement le coût s'élève à CHF 463'000 donc CHF 29'000 de moins grâce à une gestion stricte des frais et un choix adéquat de prestataires compétents.

Le temple

Le remplacement du revêtement de la cour et du parvis étant devenu nécessaire car en état de dégradation avancée, un préavis pour sa réfection sera soumis au conseil communal en 2022.

Le Cotterd, la cuisine et les deux bâtiments communaux de Crebelley

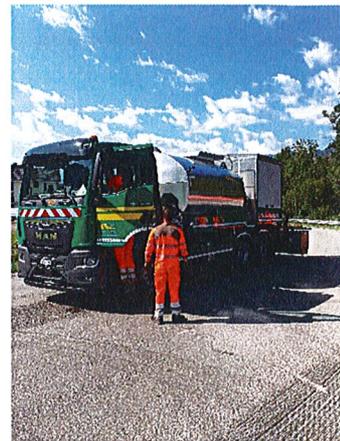
Entretien normal sans investissement particulier.

ROUTES, CHEMINS ET CHARRIERES – SIGNALISATION

Le projet de réfection des dessertes agricoles communales a été reporté à 2022 suite à des retards dans différents services du canton dus à la pandémie et à des exigences étatiques supplémentaires imprévues (contraintes au tronçon qui longe la réserve des Grangettes vers la Perrausaz et compensation des surfaces d'assolement).

Idem pour le pont de la Californie.

Le tronçon de la route d'Evian (RC725) qui va du rond-point des Fourches jusqu'à la Rossat a été complètement refait car en mauvais état (fissures profondes et trous) en trois jours suite à la décision de la DGMR de refaire son tronçon entre la Rossat et l'entrée de Noville côté Novallette. Ce chantier a nécessité une très rapide mise en place de déviations pour les voisins et sociétés dont l'accès dépendait de cette artère. Tout s'est bien passé, pas d'accident ou incident ni de réclamation.



La route du Châtelet ainsi que le chemin du Crébolaz ont aussi été en travaux, en particulier beaucoup de fissures ont été colmatées et des regards réparés ; ceci est dû à l'augmentation du trafic qui use prématurément la route du Châtelet.

Cette dernière est une ancienne route agricole qui n'est pas fondée pour subir une telle pression de la circulation de véhicules lourds tels les bus.

En outre, notre antique balayeuse tombant de plus en plus souvent en panne, nous avons comparé les avantages et inconvénients d'un achat d'une nouvelle balayeuse ou la location.

Nous nous sommes décidés à utiliser les services d'une société spécialisée dans les nettoyages de routes (Tinguely -Voirie) qui nous donne entière satisfaction et qui permet aux collaborateurs de la voirie de se concentrer sur d'autres tâches.

ECLAIRAGE PUBLIC

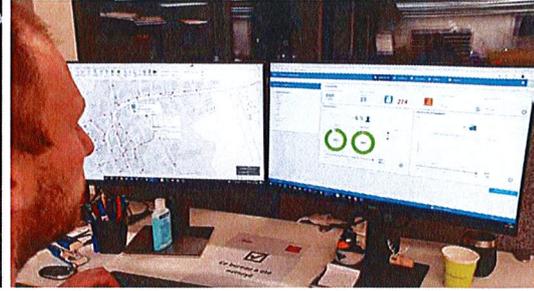
Voici l'article du journal Batimag N° 12, jeudi 16 décembre 2021 qui résume les avantages que nous a apporté la mise en télégestion de tout notre éclairage public.

« Eclairage public intelligent à Noville (VD)

L'éclairage du futur, c'est déjà aujourd'hui

La commune du Chablais vaudois se veut un laboratoire grandeur nature. Tous ses luminaires sont équipés en LED avec détecteurs de mouvement. Encore plus fort, ils sont pilotés par télégestion entièrement à la carte. Résultat : moins de pollution lumineuse, plus de confort et... 70 % d'économies.

Par Jean-A. Luque, rédacteur en chef



Dans le Chablais vaudois, à l'extrémité est du Léman, la petite commune de Noville, se veut pionnière en matière de gestion de l'éclairage public. Dans le cadre des mesures d'assainissement énergétique recommandées par la Confédération et le canton, elle a constaté que ses candélabres consommaient trop de courant. Un tiers des luminaires publics était déjà équipé de LED, mais c'était insuffisant. Ce printemps, elle a donc décidé de finaliser le remplacement de toutes ses sources lumineuses par des LED. Mais la Municipalité, toujours à la recherche de solutions innovantes, a voulu aller beaucoup plus loin...

Il se trouve justement que Romande Energie a un de ses centres de compétence – avec 160 collaborateurs – installé sur le territoire communal et entretient d'excellentes relations avec les autorités. C'est ainsi que de discussions en démonstrations, Noville est devenue cette année un laboratoire grandeur nature en matière d'éclairage public. Elle avait déjà entamé sa mue technologique avec des luminaires en LED couplés à des détecteurs de mouvement dans quelques secteurs du territoire communal. Mais, ce printemps, elle a fait le grand saut afin d'améliorer son efficacité énergétique et gérer de manière optimale sa consommation de courant ; le Conseil communal a voté un crédit de 200 000 francs pour installer partout un système de télégestion et de détection par zones à la pointe du progrès.

Bataillon de capteurs

A première vue, l'installation ne paie pas de mine. L'utilisateur, automobiliste, cycliste ou piéton, ne se doute de rien. Quand il roule sur la route cantonale, traverse Noville ou se promène près du camping des Grangettes, le confort lumineux est totalement assuré. Mais pour garantir ce bien-être et le sentiment de sécurité qui s'en dégage, un bataillon de capteurs associé à la puissance des ordinateurs, oeuvre en toute discrétion : 178 points lumineux et presque autant de détecteurs, ainsi que 10 armoires pilotées par des connecteurs.

« Le soir, quand il n'y a pas de trafic, l'intensité lumineuse diminue de base jusqu'à 10% de sa puissance, explique Mathieu Janin, le responsable Eclairage Est de Romande Energie. A l'exception de la route cantonale, où il y a trop de trafic, chaque candélabre est équipé d'un détecteur. A l'approche d'un véhicule, il ramène l'éclairage à sa pleine intensité et permet une bonne vision pour les conducteurs. Puis, il se remet en veille. Actuellement, l'éclairage s'enclenche et s'éteint en fonction d'une horloge astronomique. Au fur et à mesure qu'on se rapproche du solstice d'hiver, il s'allume plus tôt en soirée, s'interrompt plus tard le matin. Mais, avec la télégestion on peut aller beaucoup plus loin... »

Si une commune manque de ressources humaines, elle peut déléguer le pilotage de l'éclairage à Romande Energie. En fait, le traitement d'informations à distance par l'intermédiaire de l'informatique permet de contrôler à tout instant l'intensité de chaque luminaire indépendamment ou par groupes. Concrètement, il est possible d'abaisser ou d'augmenter à la carte la luminosité de chaque réverbère. Et Mathieu Janin de s'enthousiasmer en décrivant les infinies possibilités du système :

« On peut décider, par exemple, que la nuit du 12 au 13 août, il est complètement éteint – ou seulement dans certaines zones – pour qu'on puisse observer les pluies de météorites des Perséides. Et je ne parle même pas de toutes les possibilités d'éclairages liées aux Fêtes de fin d'année. Tout est possible. On peut aussi relier l'éclairage public à la météo en instantané et adapter l'éclairage aux tempêtes en approche. On peut imaginer des luminaires qui clignotent en rouge pour signaler qu'il faut faire attention. »

Au-delà de la personnalisation des scénarios à la minute près, le bilan énergétique d'un tel système est impressionnant. « On arrive jusqu'à 70 % d'économies par rapport à un système traditionnel. Et ce n'est que le début. On peut encore l'exploiter beaucoup mieux, affirme Mathieu Janin qui est aussi responsable de l'implémentation smartcity. Avec cette installation, nous savons tout ce qui se passe en direct. La remontée de l'information est immédiate. Dès qu'une source lumineuse est défectueuse, par exemple, une alerte est déclenchée pour que la réparation soit faite dans les plus brefs délais. Je sais si un candélabre est en panne, pourquoi il ne s'est pas allumé, avec quelle intensité il éclaire. Je peux le piloter et le personnaliser à volonté depuis mon ordinateur et même mon téléphone. Mais au-delà des possibilités actuelles, cette télégestion de l'éclairage public est surtout une porte ouverte sur la Smart City de demain. L'installation est prête, si la commune le désire, à installer des recharges électriques – pour un smartphone aussi bien que pour un véhicule – dans ses réverbères. Ou inonder la commune de WiFi... Aux citoyens d'inventer leur ville de demain avec des possibilités auxquelles on ne pense même pas encore. »

DICASTERES DE M. PIERRE-ALAIN FAVROD, MUNICIPAL

TERRAINS COMMUNAUX

La problématique des sangliers sur le territoire communal ne faiblit pas, bien au contraire. Le problème principal vient de la réserve naturelle des Grangettes où la chasse y est interdite.

A force de vouloir surprotéger cette réserve, la gestion du sanglier est devenue incontrôlable, tout comme la gestion des castors. Désormais, nous n'avons plus le droit de toucher aux barrages dans les 3 canaux principaux, soit le canal du Haut-lac, le canal de la Muraz, et le canal de Praz-Riond, (canal des pompes). L'entretien de ces canaux à l'intérieur de la réserve ne peut plus se faire car les terrains sont totalement inondés et impraticables. Monsieur et Madame castor ont décidé d'y construire de manière totalement illégale des barrages et leur progéniture est nombreuse. Une séance s'est tenue sur place afin de trouver une solution. Mais les représentants cantonaux suivent à la lettre les diktat de la Confédération et, autant dire que parler à un mur est plus intéressant !

Dès lors que le castor est protégé, plus aucun entretien n'est possible. Ce n'est pas faute d'avoir essayé d'expliquer les futurs problèmes liés aux barrages, mais ici, le castor est Roi. Affaire à suivre.

Et pour le reste, comme chaque année, le plus gros travail consiste en l'entretien des nombreux fossés de notre territoire, curage et fauchage de l'herbe aux abords, pour ainsi faciliter l'écoulement des eaux. Merci à toute l'équipe de la voirie.

VIGNES

Ce fut une année extrêmement difficile pour tous les vignerons et leurs vignes.

Du froid au printemps sur la fleur a déclenché les premiers dégâts, puis une série de pluie beaucoup trop fréquente durant quasiment tout l'été furent les conditions malheureusement idéales pour les maladies fongiques telles que le mildiou et l'oïdium qui ont pu proliférer.

Tout ceci pour vous dire que le lundi 11 octobre, nous avons pu vendanger dans de bonnes conditions une récolte médiocre, soit 174 kg à 82°Oe. Cela représente 520 kg de moins qu'en 2020.

Je profite par ces quelques lignes de remercier notre vigneron tâcheron M. Daniel Allamand pour l'excellente collaboration et le travail fourni tout au long de l'année, ainsi que toute l'équipe de vendangeuses et vendangeurs pour leur travail et la bonne humeur qui a régné cette journée.

FORÊTS

Faits marquants :

Les intempéries régulières et abondantes du printemps et de l'été ont marqué cette année.

La chalarose, maladie fongique qui atteint les frênes en grand nombre, poursuit son action. Les exploitations de cette essence visent à sécuriser les lisières au bord des routes et des chemins.

Le marché du peuplier est toujours difficile et les ventes se font au coup par coup.

Exploitations :

Poursuite des exploitations de peupliers avec la collaboration d'une entreprise privée (Ruch), au bord du Rhône (Les recrues, zone alluviale). Les bois de faible diamètre et les branches sont laissés en tas sur le parterre de coupe.

Une jeune futaie instable d'épicéas a été réalisée au lieu-dit « En Chotron », proche de Crebelley.

Des chablis (arbres cassés ou renversés par le vent) ont été façonnés pour libérer des chemins ou des lisières en divers endroits sur notre territoire.

Le total des exploitations se monte à 606 m³.

Une plantation de feuillus (noyers, cerisiers, bouleaux, hêtres) a été réalisée en Chotron proche de Crebelley.

Divers soins culturaux pour une surface de 68'086 m² ont été réalisés.

Ilots de sénescence :

Au bord du Rhône et à l'île de la Praille, il y a 6 îlots de sénescence. Cela représente une surface de 10.95 hectares.

SERVICE DES EAUX

Un des principaux objectifs du service des eaux est d'avoir un minimum de fuite sur tout le réseau communal, vu que nous achetons le 100% de notre eau.

Deux entreprises nous permettent d'atteindre au mieux cet objectif.

D'une part, l'entreprise **Hinni**, qui s'occupe du contrôle de la bonne fonctionnalité de nos bornes hydrantes et de leur entretien ;

d'autre part, l'entreprise **Corelltech**, qui est spécialiste dans la recherche de fuite sur notre réseau d'eau potable.

A elles deux, ces entreprises améliorent grandement l'efficacité de notre réseau afin que nous soyons encore plus performants pour diminuer l'écart entre l'achat et la vente de notre eau.

Analyses micropolluants (VD-PCAM-Micropol)

Méthode-N°	Paramètre	Résultat	Norme	Appréciation
752-MON-003	5-Methylbenzotriazole (Tolytriazole)	non décelé		
752-MON-003	Acésulfame K (E950)	non décelé		
752-MON-003	Candesartan	non décelé	max. 10.000 µg/L	
752-MON-003	Hydrochlorothiazide	non décelé	max. 10.000 µg/L	
752-MON-003	Lamotrigin	non décelé	max. 10.000 µg/L	
752-MON-003	Somme des pesticides et métabolites pertinents	non décelé	max. 0.500 µg/L	
752-MON-003	Bentazone	non décelé	max. 0.100 µg/L	
752-MON-003	Chloridazon-desphenyl	non décelé	max. 10.000 µg/L	
752-MON-003	Chlorothalonil R 471811 (M4)	non décelé	max. 0.100 µg/L	
752-MON-003	Chlorothalonil R 417888	non décelé	max. 0.100 µg/L	
752-MON-003	Chlorothalonil SYN 507900	non décelé	max. 0.100 µg/L	
752-MON-003	2,4-D	non décelé	max. 0.100 µg/L	
752-MON-003	Dichlorprop	non décelé	max. 0.100 µg/L	
752-MON-003	Diméthachlore ESA	non décelé	max. 10.000 µg/L	
752-MON-003	Diméthachlore OXA	non décelé	max. 10.000 µg/L	
752-MON-003	Dimethachlor CGA 369873	non décelé	max. 10.000 µg/L	
752-MON-003	Dimethenamid ESA	non décelé	max. 10.000 µg/L	
752-MON-003	Diméthylsulfamide *	non décelé	max. 10.000 µg/L	
752-MON-003	Fludioxonil CGA 192155	non décelé		
752-MON-003	Fludioxonil CGA 339833 (ECM)	non décelé		
752-MON-003	MCPA	non décelé	max. 0.100 µg/L	
752-MON-003	Mécoprop	non décelé	max. 0.100 µg/L	
752-MON-003	AMBA	non décelé	max. 10.000 µg/L	
752-MON-003	Métazachlore ESA	non décelé	max. 10.000 µg/L	
752-MON-003	Métazachlore OXA	non décelé	max. 10.000 µg/L	
752-MON-003	Metolachlor CGA 368208	non décelé		
752-MON-003	Metolachlor NOA 413173	non décelé		
752-MON-003	Metolachlor ethane sulfonic acid	non décelé	max. 10.000 µg/L	
752-MON-003	Metolachlor oxanilic acid	non décelé	max. 10.000 µg/L	
752-MON-003	Nicosulfuron	non décelé	max. 0.100 µg/L	
752-MON-003	Nicosulfuron UCSN	non décelé	max. 10.000 µg/L	
752-MON-003	Sulcotrione	non décelé	max. 0.100 µg/L	
752-MON-003	Terbutylazin CGA 324007 (MT23/LM5)	non décelé		
752-MON-003	Terbutylazin SYN 545666 (CSCD648241/LM6)	non décelé	max. 10.000 µg/L	

max: Valeur maximale; min: Valeur minimale; M: Valeur directive
 *: Paramètre mesuré à l'aide d'une méthode non accréditée.

APPRÉCIATION DE L'ÉCHANTILLON

Eau douce. (Notice technique SSI GE W10027)

Absence des composés pesticides et traceurs d'eaux usées recherchés.

Cet échantillon est conforme au droit en vigueur pour les paramètres analysés.

Il est important de relever que notre eau potable ne contient aucun micropolluant ni aucun pesticide.

Début juillet 2021, nous avons signé une convention avec la commune de Roche relative à la mise à disposition de leur Fontainier, M. Claude Schneeberger, afin d'assurer le suivi et la gestion du service des eaux, principalement l'eau potable.

Depuis 1988, la commune de Noville a signé un contrat d'abonnement d'eau avec le service des eaux de Vevey-Montreux, afin de garantir l'alimentation en eau potable du hameau des Grangettes ainsi que du camping. Le tarif annuel se monte à CHF 7'667.- de taxe d'abonnement d'eau.

EPURATION

Le chantier de la mise en séparatif « eau claire – eau usée », ci-après EC-EU, au chemin du Battoir-Route des Saviez et le remplacement de la conduite de distribution d'eau potable et de défense incendie nous a pris beaucoup de temps cette année.

En novembre 2020, un appel d'offres en procédure ouverte a été réalisé, afin de choisir la bonne entreprise pour effectuer ces travaux.

Le 27 novembre à 11H00, douze offres complètes ont été déposées au greffe à Noville. Finalement et après vérification des critères d'aptitude, cahier des charges, qualités des références et évaluations, c'est l'entreprise Atra SA qui est sortie au premier rang. Nous avons par conséquent adjugé les travaux à cette entreprise.

Une première séance s'est tenue le 18 janvier 2021 afin de clarifier et planifier le début des travaux. L'installation de chantier et le début des travaux ont été planifié pour le 8 février 2021.

Dès le début des travaux, des soucis de limon fluant sablonneux en fond de fouilles ont nécessité la modification du profil type. Des palplanches type « kanaldielen » sont mises en place. Des pieux d'une hauteur de 4 mètres sont plantés en fond de fouille sur un « coussin de chaille » puis bétonnage du radier. Le 19 février, le 1^{er} tuyau en PRV de 800 mm de diamètre et d'une longueur de 6 mètres était posé.

Le 15 mars, fin du bétonnage du 9^{ème} élément. La longueur totale du tuyau est de 54 mètres. Le 19 avril, le 25^{ème} élément était posé : longueur totale, 152 mètres.

Il aura fallu la pose des palplanches pendant 110 m. pour ne plus en avoir besoin au fond de la fouille, ce qui a permis un avancement plus rapide de la pose des tuyaux de l'ordre de 30 mètres par semaine.

Début mai, les travaux commencent sur le chemin du Battoir avec la mise en place d'un sens unique. Fin du bétonnage du 35^{ème} élément, soit 212 mètres de longueur totale. Le 10 mai, mise en place de la STAP ; des palplanches sont à nouveau nécessaires à cause du niveau élevé de la nappe phréatique.

Le 20 juin, la STAP est raccordée aux eaux usées et les pompes sont mises en service ; l'entreprise commence à démonter l'ancien collecteur. Le 29 juin, la longueur totale du collecteur d'eau claire est de 258 mètres.

Durant ce même laps de temps, la pose de la nouvelle conduite d'eau potable DN 200 est mise en place par l'entreprise STS SA, ce qui pose quelques désagréments lorsqu'il faut procéder à des coupures d'eau potable afin de poser 2 vannes de réseau pour effectuer la suite des travaux.

Juillet, le collecteur d'eau claire atteint 300 mètres de longueur. La météo nous pose de sérieux problèmes, la fouille est remplie d'eau, des pompes sont mise en place et la nouvelle STAP n'arrive

pas à suivre tellement d'eau arrive à l'intérieur. L'entreprise a dû sécuriser la chaussée au bord de la fouille afin d'éviter un effondrement.

Fin juillet, les raccordements à l'eau potable et les essais de pressions sont exécutés.

Septembre, la cunette centrale sur la chaussée du Battoir est abandonnée car elle rentrerait en conflit avec le béton de l'enrobage du collecteur d'eau claire. La chaussée sera exécutée avec un dévers unique et des grilles seront disposées à une équidistance de 15 mètres.

Fin septembre, la pose du premier tronçon de l'enrobé est réalisée jusqu'au carrefour du Battoir. La 2^{ème} étape est prévue pour la mi-octobre.

Fin octobre, les travaux pour l'eau potable sont terminés. Il reste la création d'une chambre et d'un regard de visite en haut de la digue du canal ainsi que la liaison avec le canal du Haut-Lac et la pose d'un clapet anti-retour sur le tuyau à l'intérieur de cette chambre.

Début décembre les travaux sont terminés, à part la pose du tapis final. Toutes les vannes de réseau et les vannes privées ont été manipulées pour contrôle de leur fonctionnement. Tous les regards sur les conduites ont été ouverts et contrôlés.

Mes remerciements vont :

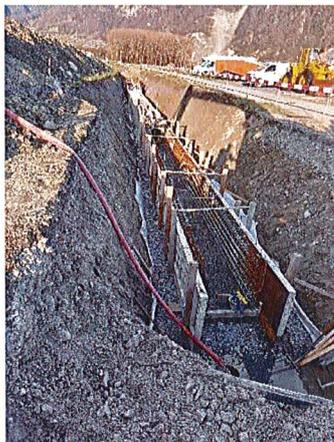
à la direction des travaux, l'entreprise Herter et Wiesmann, M. Thierry Vannaz,

à l'entreprise Atra SA, MM. Patrick Luyet et Jean-Louis Rouiller,

ainsi qu'à toutes les autres entreprises qui ont collaboré au bon fonctionnement de ce chantier.

Un merci particulier aux riverains de ce chantier qui ont été dérangés dans leurs habitudes.

Tout s'est finalement bien déroulé, Bravo à tous.



Le BEY

Le canal du Bey qui traverse la commune sous tuyaux nous crée des soucis depuis un certain temps déjà. Il a été décidé de mandater le bureau B+C Ingénieurs SA, pour procéder à l'expertise de l'état existant, du fonctionnement et de la remise en état.

Par suite des travaux de construction du nouveau canal du Haut-Lac, de nombreux rejets dans la canalisation du Bey ont pu être supprimés. D'une part, le canal du Bey a été raccordé au canal du Haut-Lac au niveau du carrefour du Châtelet, d'autre part, une partie des eaux claires du village ont été raccordées au nouveau canal.

Il est convenu que cet ouvrage (tronçon enterré, actuellement sous la responsabilité de la DGE-EAU au titre de tronçon corrigé) soit remis à la commune après remise en état. En effet, ce collecteur indique des signes de défaillances, (affaissement de terrains) et son état est globalement assez mauvais.

EPUDEHL

Pour vous montrer sur plan les différents ouvrages des eaux usées sur notre territoire communal ainsi que sur tout le territoire d'EPUDEHL.

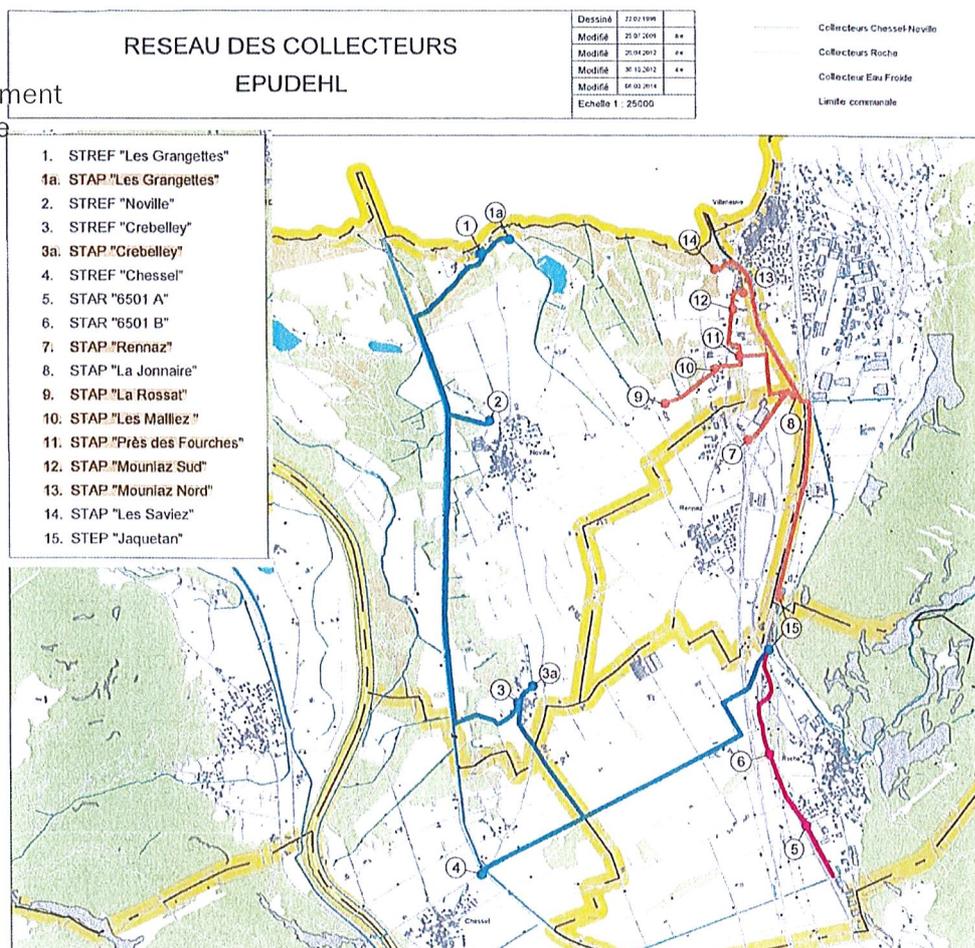
Définition :

STREF = Station de refoulement

STAP = Station de pompage

STAR = Station de relevage

STEP = Station d'épuration



Au niveau des collecteurs d'eaux usées et des eaux claires, nous procédons chaque année à différents curages afin de garantir l'écoulement. Mais il arrive que nous devions intervenir en urgence quand certains collecteurs sont obstrués afin de les déboucher, présence de limon, de sable à chat. Ces différents travaux sont effectués par l'entreprise Künzli Frères SA.

DICASTERES DE MME CORINNE BALLIF GROGNOZ

OFFICE DE LA POPULATION

POPULATION AU 31 DÉCEMBRE 2021: 1'181 HABITANTS

61 arrivées

76 départs

dont 9 naissances et 3 décès

En outre, il y a sur le territoire communal, 89 propriétaires de chiens.

NATURALISATIONS

En 2021, nous avons reçu 9 demandes de naturalisation s'étendant à 12 personnes.

SECURITE SOCIALE – SANTÉ PUBLIQUE

- La pandémie du Covid-19 a continué d'impacter notre vie à tous durant l'année 2021 et les autorités communales se sont adaptées aux directives fédérale et cantonale en matière de mesures sanitaires.

Dans ce contexte de crise, Pro Senectute Vaud a poursuivi ses actions auprès des seniors vaudois afin de leur fournir toutes les informations utiles à leur qualité de vie, que ce soit au sujet de la prévention de la santé ou encore du maintien à domicile ou des assurances sociales. Afin d'entourer les seniors les plus isolés et vulnérables, il a également proposé des Balades accompagnées, l'Accompagnement à domicile et un soutien social à distance (téléphone, Zoom, Whatsapp).

La Grande Tablée de Chessel a pu reprendre le 26 août, les jeudis 7 octobre, 4 novembre et 2 décembre avec, bien entendu, des mesures sanitaires spécifiques et un nombre limité de participants à 30 personnes.

Autre conséquence du Covid, plusieurs Assemblées Générales d'organismes en lien avec les affaires sociales ont eu lieu « en virtuel » avec une procédure de consultation électronique, par exemple ASANTE SANA, ASEMA ou l'Enfant et l'Hôpital; d'autres ont pu se réaliser « en présentiel (Entraide Familiale, Plate-Forme Jeunesse,...).

- En ce qui concerne le plan canicule, la traditionnelle lettre d'informations et de recommandations destinée aux aînés de 75 ans et plus a été envoyée par le Greffe le 28 mai. Précisons que ce sont les personnes non suivies par les services d'aides et de soins à domicile et vivant seules qui la reçoivent. La « veille canicule » s'étend du 1^{er} juin au 31 août, mais la météo estivale de 2021 n'a pas nécessité le déclenchement des plans caniculaires et les téléphones ou visites aux personnes vulnérables.

- La Fondation suisse pour les proches aidants Pro-XY, subventionnée par l'Etat est l'un des acteurs du maintien à domicile. Au mois de février, elle a annoncé qu'elle intervenait dans 25 situations de

façon régulière ou ponctuelle dans le Chablais vaudois et valaisan, tout en précisant que ce chiffre ne relève pas la réalité des besoins car la plupart du temps les proches aidants ne se reconnaissent pas comme tels et ne sollicitent pas l'aide dont ils auraient pourtant grand besoin.

- Du côté de la Fondation des Maisons de Retraite du District d'Aigle, M. Bernard Laurent, directeur des EMS d'Aigle et des Diablerets a annoncé qu'il allait atteindre l'âge de la retraite en mars 2022. Le Comité directeur a donc mis au concours ce poste de direction qui a généré plus de 60 candidatures. Après un assessment des deux derniers candidats en lice réalisé par Vicario Consulting SA, le choix s'est porté sur M. Michel-Eric Lamon, directeur du Foyer Haut-de-Cry à Vétroz. Il prendra ses fonctions le 1^{er} juillet 2022.

Il a été entendu d'un commun accord entre M. Laurent et le Comité directeur qu'il poursuivrait son mandat quelques mois, jusqu'à la fin des travaux de rénovation du bâtiment de l'EMS d'Aigle.

- Depuis le 1^{er} juillet 2021, début de la nouvelle législature, M. Daenzer est le délégué de la commune au Conseil intercommunal de l'ARASAPE. D'une part M. Daenzer ayant le dicastère des écoles et d'autre part l'ARASAPE étant responsable de l'accueil de jour des enfants, il est en effet logique qu'il siège à ce Conseil, le lien entre ces deux instances étant évident.

PROTECTION CIVILE

Pour rappel, la protection civile a comme tâches de protéger la population, d'assister les personnes en quête de protection, de protéger les biens culturels, d'appuyer les organes de conduite et les autres organisations partenaires (police, sapeurs-pompiers, santé publique,...), d'effectuer des travaux de remise en état et des interventions en faveur de la collectivité.

Dans son rapport de gestion pour l'année 2021, le Commandant Olivier Pittier note que l'engagement sans précédent de l'ORPC pour la pandémie Covid-19 en 2020 s'est poursuivi en 2021, avec les missions de vaccination sur l'ensemble des districts d'Aigle et du Pays d'Enhaut, ainsi qu'au Palais de Baulieu. De ce fait, toutes les interventions en faveur de la collectivité ont été annulées. En ce qui concerne les situations d'urgence, la protection civile est intervenue sur les pistes de ski du 1^{er} au 31 janvier, sur un risque de débordement du Rhône dans la région de Lavey le 13 juillet et des inondations entre Aigle et Villeneuve les 16 et 17 juillet.

Le 1^{er} janvier, la nouvelle loi fédérale sur la Protection de la Population et sur la Protection Civile (LPPCi) est entrée en vigueur. Elle a eu comme conséquence une baisse des effectifs de notre ORPC d'environ 40% : Les astreints qui ont accompli 14 ans de service ou 245 jours se voient libérés de leur obligation de servir. Pour 2021, cela représente une baisse des effectifs de 120 astreints pour un réservoir initial de 360. Un projet (TETRIS) est en cours d'étude pour une réorganisation au niveau cantonal afin de pouvoir continuer à garantir la sécurité du territoire.

Enfin, l'année 2021 a vu l'entrée en vigueur des nouveaux statuts de notre organisation et par conséquent l'abolition de l'Assemblée régionale au profit d'un Conseil intercommunal.

L'Assemblée régionale, puis le Conseil intercommunal ont siégé à trois reprises durant cette année :

- le 22 avril 2021 à Villeneuve, avec à l'ordre du jour le préavis sur les comptes 2020 et le préavis du rapport du Cdt de bataillon et du Comité directeur sur la gestion de l'année 2020
- le 25 août à Aigle, pour l'installation du Conseil intercommunal
- le 30 septembre à Bex, avec à l'ordre du jour le préavis sur le budget 2022.

AFFAIRES CULTURELLES – TOURISME

La saison culturelle a de nouveau été impactée par la pandémie cette année, obligeant la commission culturelle à renoncer à la plupart de ses projets. Nous avons pu malgré tout accueillir la Plateforme Culturelle Mobile de la Compagnie Dopamine le 6 août 2021 sur la place du Battoir, qui présentait deux spectacles. Le premier, intitulé « L'Enfant » et joué en fin d'après-midi s'adressait à un jeune public dès 5 ans. Le deuxième, « Créature Massive » était tout public et a eu lieu à 20h. Ces pièces de théâtre, proposées par la Compagnie Dopamine au tarif exceptionnel de 1'600 francs, ont été offertes aux habitants par la Commune et les spectateurs - hélas pas très nombreux - ont manifesté beaucoup de plaisir.

Après bien des hésitations, les « Fenêtres de l'Avent » ont été mises sur pied à Crebelley et à Noville au mois de décembre, avec les recommandations des mesures sanitaires à prendre de la part des participants. Cet événement a semblé répondre à un réel besoin de rencontres parmi notre population - surtout en ces temps troublés par la pandémie - puisque ce sont trente-trois « fenêtres » en tout qui ont été organisées sur le territoire communal.

Concernant le tourisme, les employés de la voirie ont effectué à un entretien conséquent des chemins pédestres et des pistes équestres, notamment par des travaux de fauchage et de bûcheronnage.

En outre, 15'686 nuitées ont été enregistrées en 2021 au camping des Grangettes ainsi qu'au port du Vieux-Rhône.

PARCS ET JARDINS – CIMETIERE – PLACE DE SPORTS

Les tilleuls du parc de Noville ont été élagués durant le mois de janvier. La corde du jeu d'équilibre a été remplacée ainsi que les copeaux de bois sur les terrains de jeux. La voirie a procédé aux travaux d'entretien habituels des deux parcs de Noville et Crebelley.

TEMPLE ET CULTE *

Le 14 septembre, le Conseil paroissial a invité une délégation des nouvelles Municipalités de la paroisse Villeneuve-Haut-Lac. Le but de cette rencontre était de présenter ses projets en cours et d'échanger sur les attentes mutuelles les un(e)s vis-à-vis des autres.

Le dimanche 3 octobre a eu lieu le Culte d'ouverture du Culte de l'enfance et du catéchisme au Battoir de Noville.

L'Assemblée paroissiale a été convoquée le dimanche 21 novembre à l'issue du culte, au Temple Saint-Paul de Villeneuve. À l'occasion de cette séance, le Conseil de Paroisse a présenté un projet de rénovation de la chapelle du Crêt située dans les hauts de Villeneuve, pour un montant estimé à 33'000 francs. Ce projet a été accepté par l'Assemblée.

La traditionnelle Marche à l'Etoile qui était prévue le 24 décembre a malheureusement dû être annulée par respect des mesures sanitaires.

**Depuis 1^{er} juillet 2021*

REMERCIEMENTS

En conclusion, nous sommes heureux une fois encore d'exprimer notre reconnaissance à tous nos collaborateurs accomplissant leur travail avec conscience et efficacité et qui, malgré l'augmentation des tâches, assument leurs responsabilités avec compétence et dévouement. A relever que durant cette année encore, le personnel communal a toujours travaillé en présentiel et que personne n'a été malade.

CONCLUSION

Monsieur le Président du Conseil communal,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

La Municipalité demande à votre autorité de bien vouloir lui donner décharge pour sa gestion relative à l'année 2021 et d'adopter les comptes de cet exercice tels qu'ils sont présentés, arrêtés au 31 décembre écoulé.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

le syndic :



Pierre-Alain Karlen



la secrétaire :



Laurence Vuillemin